



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4354^e séance

Mardi 31 juillet 2001, à 11 h 10
New York

| | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Wang Yingfan | (Chine) |
| <i>Membres :</i> | Bangladesh | M. Chowdhury |
| | Colombie | M. Salazar |
| | États-Unis d'Amérique | M. Hume |
| | Fédération de Russie | M. Granovsky |
| | France | M. Doutriaux |
| | Irlande | M. Kavanagh |
| | Jamaïque | M. Durrant |
| | Mali | M. Issouf Oumar Maiga |
| | Maurice | M. Koonjul |
| | Norvège | M. Kolby |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | M. Harrison |
| | Singapour | M. Yap |
| | Tunisie | M. Ayari |
| | Ukraine | M. Kulyk |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2001/714).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2001/714)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, document S/2001/714. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/748, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur une lettre datée du 26 juillet 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/2001/734.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1365 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

Puisqu'il s'agit probablement de la dernière séance du mois, je tiens à remercier aujourd'hui tous les membres du Conseil de leur appui, de leur coopération et de leur cordialité. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général et les membres du Secrétariat de l'aide précieuse qu'il nous ont apporté.

La séance est levée à 11 h 15.